






Index égalités Femmes/Hommes

L'affichage de l'index relatif à l'égalité professionnelle est désormais obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés. Construit autour de 5 indicateurs et calculé sur un total de 100 points, l'Index évalue les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.

Nos résultats

La Fondation Cémavie obtient au 31/12/2022 le résultat de **63/100**, qui se traduit au travers des 5 indicateurs suivants :

-  L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables : 38/40.
-  L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : non calculable, eu égard à l'application strict de la CCN 51.
-  L'écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes : 15/15.
-  Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé de maternité : non calculable, eu égard à l'application strict de la CCN 51.
-  La parité entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations : 10/10.

L'indicateur n'est pas calculable car le résultat n'a pas atteint le niveau minimum de 75 points.